

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 15 MARS 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Délégués Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Délégué Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, Mme DURRUTY, MM. Jacques VEUNAC, LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUYETS, Mme LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. PAUL-DEJEAN à M. CÉLAN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme DURRUTY à Mme CASTEL ; M. LAFITE à Mme CONTRAIRES.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 5 - RESSOURCES - FINANCES.  
CREATION ET REVISION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

1°) BUDGET PRINCIPAL

L'exercice 2010 est concerné par six autorisations de programme existantes.

Compte tenu du rythme d'avancement des opérations et de l'évolution du coût des programmes de la Halle d'Iraty et de la Plaine d'Ansoy, il est proposé au Conseil Communautaire, conformément à l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, de réviser les autorisations de programme et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement correspondants selon le tableau suivant (chiffres en milliers d'euros).

---

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 16 MARS 2010

Publié le 16 MARS 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

*Pierre GRENADE*

Intitulé de l'Autorisation de Programme - montants en K€	Montant des Autorisations de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2010	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2010)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/10 + RàR) (1)	CP ouverts au titre de l'exercice 2010 (2)	Restes à financer de l'exercice 2011	Restes à financer (exercices au-delà de 2011)
<b>HALLE D'EXPOSITION ET ECONOMIQUE D'IRATY</b>	20 931	1 100	22 031	20 931	900	200	0
<b>AMENAGEMENT D'ESPACES</b>	8 004	120	8 124	7 815	309	0	0
<b>TECHNOCITE</b>	5 750	0	5 750	4 198	75	1 479	0
<b>COMPLEXE AQUATIQUE (FdC)</b>	2 850	0	2 850	400	1 450	1 000	0
<b>MUSEE DE LA MER (FdC)</b>	3 200	0	3 200	1 600	823	777	0
<b>POLE TERRITORIAL DE FORMATION (FdC)</b>	2 000	0	2 000	0	700	1 000	300

En outre, dans le cadre de la gestion pluriannuelle des crédits, il est proposé de voter six nouvelles autorisations de programme :

- quatre pour les subventions à la production de logements sociaux, en délégation Etat et en fonds propres Communauté, pour les années 2006 à 2009 et pour l'année 2010 ;
- une pour la maîtrise d'œuvre (avant-projet) en matière de transports en commun en site propre
- une pour les trois zones d'habitat (Le Séqué, Kleber et Le Maharin).

Le montant de ces autorisations de programme et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement correspondants sont les suivants :

Intitulé de l'AP - montants en K€	Montant de l'AP proposée au vote	CP ouverts en 2010	Restes à financer sur 2011	Restes à financer au-delà de 2011
Subv offices logt social - fonds délégués Etat (délégation 2006-2009)	3 814	847	971	1 996
Subv offices logt social - fonds délégués Etat (délégation 2010)	1 625	163	325	1 137
Subv offices logt social - fonds Communauté (2006-2009)	2 477	859	1 042	576
Subv offices logt social - fonds Communauté (2010)	2 125	213	425	1 487
Transports en commun en site propre - Maîtrise d'oeuvre (AVP)	3 493	662	2 831	0
Subv zones d'habitat	6 000	500	2 500	3 000

## 2 ) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

L'exercice 2010 est concerné par deux autorisations de programme.

Compte tenu du rythme d'avancement des opérations et de l'évolution du coût du programme « réseaux d'assainissement » en raison de sujétions techniques imprévues, il est proposé au Conseil Communautaire, conformément à l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, de réviser les autorisations de programme et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement correspondants selon le tableau suivant (chiffres en milliers d'euros).

Intitulé de l'Autorisation de Programme - montants en K€	Montant des Autorisations de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2010	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2010)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/10 + RàR) (1)	CP ouverts au titre de l'exercice 2010 (2)	Restes à financer de l'exercice 2011	Restes à financer (exercices au-delà de 2011)
<b>RESEAUX D'ASSAINISSEMENT</b>	4 357	295	4 652	2 972	970	710	0
<b>POSTES DE RELEVEMENT</b>	1 196	0	1 196	6	1 190	0	0

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
<b>Numéro de l'acte</b>	100
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.10 - Divers
<b>Objet de l'acte</b>	Création et révision d'autorisations de programme.
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par MININT
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-246400030-20100315-100-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	16/03/2010
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	16/03/2010